

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kristina Beaudry

<https://www.cadre21.org/membres/d60914080a7782be7996fcff>

Date d'obtention : 2021-03-11 14:13:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La formation sexto me permet d'avoir une méthode d'intervention précise dans le cas de Sextage. Je comprend mon rôle d'intervenant scolaire dans une telle situation. Je dois parler à l'auteur du signalement et à la victime afin d'évaluer l'incident. J'utiliserai la grille d'évaluation de l'incident qui comprend l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Par la suite, je serai en mesure de déterminer l'implication de chacun des acteurs concernés. Je dois ensuite vérifier les informations qui me sont transmises auprès des autres jeunes impliqués. Si je constate qu'il s'agit un acte malveillant et de nature criminelle, je dois contacter le service de police immédiatement. Je dois également confisquer le téléphone cellulaire si j'ai des doutes que le jeune possède toujours de la pornographie juvénile dans son appareil. Pour confisquer l'appareil, je suis la technique de la trousse SEXTO à l'aide du sac à cet effet. Dans le cas d'un acte impulsif, je me réfère à l'aide mémoire de la trousse SEXTO pour suivre les étapes suggérées.

Je retiens également qu'il est très important d'agir rapidement pour éviter que la situation ne soit hors de contrôle et d'éviter les répercussions du jeune victime.

Je retiens qu'en aucun cas il m'est permis de demander au jeune de voir les photos, vidéos. Je participerais alors moi aussi à un acte criminel en regardant de la pornographie juvénile. Je peux questionner le jeune sur le contenu des photos et vidéos sans avoir à les regarder.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis désormais outillée pour intervenir dans une situation de sextage. Il s'agit donc de suivre les étapes d'intervention et les techniques d'intervention proposés. Je sauverai du temps précieux pour la victime en agissant rapidement. Il s'agit d'une démarche rigoureuse qui permet de faire rapidement le portrait de la situation. Je sais dorénavant qui je dois informer et à quel moment. Il est rassurant de suivre une démarche comme la trousse d'intervention SEXTO. Il est rassurant de voir que tout est fait dans le bon ordre et que les outils mis à notre disposition aideront les policiers à faire leur enquête par la suite. J'aurais maintenant beaucoup plus confiance en moi lors d'interventions de ce genre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Malgré la collecte d'information auprès des jeunes, je ferai particulièrement attention d'être à l'écoute de leurs besoins et leurs inquiétudes. Je ferai preuve de bienveillance auprès d'eux tout en s'assurant qu'il comprenne bien les répercussions de leurs actes afin d'éviter qu'une situation du genre se reproduisent.

Je ferai d'autant plus attention à ne JAMAIS regarder les photos et les vidéos en question lors de situation de sextage.